

BEACH TRAINING CAMPS 2018

Ligue de Bretagne de Volley Ball, 31 rue Abbé Martin, 56300 Pontivy tel : 02 97 07 01 38 ou ligue@volleybretagne.fr

Objet : Training Camp Trinité – Stage du dimanche 01 (20h) au samedi 07 juillet (17h30).

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant au Training Camp Beach organisé par la Ligue de Bretagne de Volley-Ball.

Vous trouverez ci-joints tous les documents nécessaires pour le bon déroulement de ce camp:

- Fiche d'inscription**
- Fiche sanitaire de liaison**
- Autorisations diverses**
- Règlement intérieur**

Restant à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez nécessaire, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Edwige CORBIN – 06 09 49 95 23
Conseiller Technique Sportif Régional pour la L.B.V.B.
cts@volleybretagne.fr

Pour réserver directement ou valider votre pré-réservation vous devez joindre le dossier complet avec :

- La copie des **attestations** de vos organismes de protection sociale (Mutuelle, Sécurité sociale)
- Un chèque d'arrhes de 100€. à l'ordre de la LBVB: possibilité de joindre les deux chèques (arrhes et solde) directement avec la date d'encaissement du 2ème au dos.
- Les différentes autorisations parentales et renseignements médicaux (fiches jointes).
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du volley-ball (la licence de l'année en cours suffit)
- Un test de non panique pour activité nautique (possibilité de le réaliser en piscine).

QUELQUES CONSEILS:

Matériel nécessaire en plus de l'équipement pour le Volley-ball (pour 1 semaine de stage)

- Le nécessaire de couchage (draps house, taie d'oreiller, duvet ou couette).
- Nécessaire de toilette (serviette douche et plage).
- De la crème solaire, un chapeau (ou casquette) et des lunettes de soleil.
- Un vieux tee-shirt et de vieilles chaussures fermées indispensables pour l'activité nautique, (ex : vieille basket ou chausson de plongée -type décathlon- utile également pour le Beach en cas de froid ou de coupures)
- Un maillot de bain ou caleçon
- Des claquettes ou savates.
- Un sac à dos.
- Une gourde ou une bouteille d'eau.

Facultatif :

- Un téléphone portable pour vous donner (ou prendre) des nouvelles (celui des cadres reste disponible), sachant que les animateurs privilégient la cohésion de groupe sans le téléphone portable.
- De l'argent de poche pour plaisir personnel, mais le prix inclut tous les besoins vitaux du stage.

Attention la Ligue de Bretagne de Volley-ball décline toute responsabilité en cas de pertes ou vols...

→ Envoyer le tout à:

LBVB (Training Camp Trinité Beach)

31 rue Abbé Martin

56300 Pontivy

→ Un accusé de réception de pré inscription vous sera adressé par courriel.

Règlement Intérieur Beach Training Camp

Article 1 : Objet

La LBVB (Ligue de Bretagne de Volley-ball) est une association loi 1901 à but non lucratif.
Les stages d'été s'inscrivent dans la liste des manifestations mises en œuvre par l'association dans le cadre de son objet, pour développer la pratique du volley-ball.
Le présent document a pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces stages.

Article 2 : Conditions d'inscription

Les stages sont ouverts principalement aux garçons et aux filles âgées d'au moins 12 ans au 1er jour du stage, licenciés à la Fédération Française de Volley-ball, (quelque soit leur niveau de jeu) **ou** dans une Fédération affinitaire ou encore dans une Fédération étrangère.
Les **stagiaires non licenciés** à la FFVolley **doivent présenter une assurance responsabilité civile et individuelle accident.**

Article 3 : Inscription

Le nombre de place étant limité, seuls les stagiaires dont les familles auront adressé un chèque d'arrhes de 100 euros seront pré inscrits dans la limite du nombre de places disponibles. Un accusé de réception de pré inscription sera envoyé pour indiquer la liste des pièces restant à fournir pour valider l'inscription.
Le dossier **complet avec le règlement du solde** devra **nous parvenir au plus tard le 1^{er} juin** sous peine d'annulation de la pré inscription.

Article 4 : Assurance des stagiaires

Dans les conditions normales d'inscription, les stagiaires sont couverts en tant que licenciés par l'assurance souscrite par la FFVolley auprès du groupe GPA, assurance pour la pratique du volley-ball. L'organisateur a souscrit auprès du même assureur, une assurance complémentaire garantissant sa responsabilité civile pour l'organisation de ces stages. Il n'a souscrit aucune assurance garantissant le vol, les dégradations et la santé. **Il est donc conseillé aux stagiaires d'être couverts par les compléments d'assurance qui leur paraissent indispensables et notamment la responsabilité civile de particulier et individuelle accident, ainsi que l'assurance vol et villégiature, ou encore une assurance pour l'annulation ou le rapatriement.** La responsabilité de l'organisateur ne peut être retenue en cas de vol ou de dégradations.

Article 5 : Prix

Le prix du stage inclut l'hébergement, la restauration et l'ensemble des frais liés à l'organisation ainsi que les activités secondaires ; ceux-ci s'élèvent à **369 €**.

Article 6 : Paiement du stage

Le solde du stage doit nous parvenir avec le dossier complet au plus tard le 1er juin 2018, passé ce délai la LBVB se réserve le droit d'annuler votre inscription (après vous avoir contacté).

Possibilité de paiement échelonné, et chèques vacances acceptés.

Article 7 : Annulation

Pour organiser ces stages, la LBVB réserve et paye l'hébergement pour accueillir les stagiaires, elle gère l'ensemble des dossiers. En conséquence, en cas d'annulation pour quelque motif que ce soit la LBVB prélèvera sur les arrhes versées un pourcentage correspondant aux frais générés par l'annulation.

- En cas d'annulation plus de 30 jours avant le stage, 50% des arrhes seront conservées par la LBVB pour frais de dossier. Cette clause sera appliquée en cas de non respect de l'article 3.
- En cas d'annulation dans les 30 jours précédant le stage, la totalité des arrhes sera conservée par la LBVB.
- **Pendant le stage, aucun remboursement ne sera dû en cas de défection, quelle qu'en soit la raison.**
- Dans le cas où le propriétaire de l'hébergement romprait ses engagements avec la LBVB pour quelque motif que ce soit, les inscriptions seraient annulées de fait et les arrhes seraient remboursées.

Article 8 : Santé

Les stagiaires, ou les responsables pour les mineurs, doivent informer la LBVB des traitements ou des particularités d'ordre médical qui les touchent. (Fournir l'ordonnance en cas de traitement en cours.) En s'inscrivant, ils certifient qu'ils sont à jour de leurs vaccins et possèdent l'autorisation médicale de la pratique du volley-ball.

Ils autorisent le directeur du stage ou la personne responsable, à tout mettre en œuvre en cas d'urgence, pour faire pratiquer les traitements et interventions qui seraient reconnus médicalement nécessaires.

Article 9 : Frais médicaux

En cas d'accident ou de maladie, les frais médicaux sont à la charge des stagiaires.

Pour faciliter les démarches auprès des différents établissements, veuillez demander à vos organismes de protection sociale (**Mutuelle, Sécurité Sociale etc...**) une **attestation** et pour les plus de 16 ans une copie de la **carte d'assurance maladie**.

Article 10 : Transport

Pendant la durée du stage, quelques déplacements (plage, activité...) pourront être assurés par un service de navette en bus ou en mini bus sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement.

Article 11 : Hébergement / restauration

Pour les séjours, la LBVB se charge de la réservation auprès du propriétaire du camping, et/ou du restaurant dans la limite du nombre de places disponibles et de la répartition possible filles / garçons.

Tous les repas (en dehors des animations) seront établis et préparés par les stagiaires eux même. Ce point fait parti du projet pédagogique.

Article 12 : Loisirs

Des activités de loisirs (paddle / surf...), en dehors des entraînements spécifiques, seront proposées aux stagiaires.

Elles seront encadrées par des éducateurs spécialistes au sein de structures spécialisées.

Article 13 : Accueil

L'accueil des stagiaires aura lieu le dimanche soir à partir de 20h00, 20h30.

Les enfants prendront ensuite le temps de s'installer dans leur mobil-home avant de se retrouver pour découvrir et définir ensemble le fonctionnement et les règles du séjour.

Pour tout problème particulier concernant l'accueil, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable du camp.

Article 14 : Clôture

Le stage **se termine le samedi 07 juillet**, puisque nous devons libérer les mobil-homes le samedi matin.

Cependant, les jeunes participeront ce samedi, à la finale du Beach Breizh Volley Tour. Cette finale clôture une série de 5 à 6 étapes qui se déroulent tout au long des mois de mai et juin sur les côtes Bretonnes. Cette journée prendra probablement fin **vers 17H30** (avec une possibilité de retard en fonction du déroulement et/ou du temps).

Nous demandons donc aux parents d'être présents au plus tard à 17h00/17h30.

Vous pouvez également venir dès le matin ou en début d'après midi afin de profiter du spectacle de ces finales.

Article 15 : Contact Téléphone

CORBIN Edwige (Coordonnateur du projet camp d'été) : 06 09 49 95 23 ou cts@volleybretagne.fr

CAZABON Hubert (Directeur du séjour) : 06 10 95 75 53 ou hubert.cazabon@volleybretagne.fr

+ 2 animateurs :

- Michaela FORMANKOVA (Animatrice BAFA – Championne de France 2016 et 2017 de Beach Volley)
- Ewen ROUINSARD (Educateur sportif au club de ES Pipriac – CQP ALS)

- Nos portables sont à la disposition des stagiaires en cas de besoin.
- Nous prendrons probablement les téléphones de vos enfants le soir pour des raisons de respect des temps de repos. Les cadres resteront joignables 24h sur 24h en cas d'urgence ou besoins. Pensez à prendre leur numéro à l'accueil du stage.

Article 16 : Sécurité-Santé

Les responsables du stage s'engagent à vous contacter en premier lieu, mais s'autorise à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

De son côté, votre enfant s'engage à respecter toutes les règles de vie et de sécurité données par les responsables au moment de l'accueil et à appliquer, en particulier, la réglementation sur l'alcool, le tabac et les produits stupéfiants. Le non-respect de cet engagement entraînerait l'exclusion sans indemnités.

BEACH TRAINING CAMPS 2018

LIGUE DE BRETAGNE DE VOLLEY BALL, 31 RUE ABBE MARTIN, 56300 PONTIVY

TEL : 02 97 07 01 38 OU LIGUE@VOLLEYBRETAGNE.FR

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom, Prénom)

.....

Agissant en tant que Père* / mère* / tuteur* de l'enfant :.....

Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur.

Date :

Signature du responsable légal

Précéder de lu et approuvé

Signature du jeune :

AUTORISATIONS :

- Autorise* / n'autorise pas* mon enfant à participer aux activités proposées par l'équipe d'animation dans le cadre du stage ;
- Autorise* / n'autorise pas* la publication, sur le site internet et sur tout support de communication de la LBVB, les photos de mon enfant.
- Autorise* / n'autorise pas* la publication d'une photo dans la presse locale.

Date :

Signature du responsable légal :

AUTRES (animaux, plantes, pollen)

oui non

→ Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales** (informations sous pli cacheté), des **précautions à prendre** et des **éventuels soins à apporter** ? oui non

.....
.....

3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne,...

.....
.....
.....
.....

4- RESPONSABLE DU MINEUR :

NOM PRENOM

ADRESSE (pendant le séjour)

.....
.....

☎ Domicile :

☎ Travail (père) : ☎ Travail (mère) :

☎ Portable (père) : ☎ Portable (mère) :

N° de SS..... Adresse du centre payeur

NOM du Médecin traitant : ☎ :

Je soussigné(e),....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Date & Signature :